



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 4 juin 2008 — N° 93**

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 93 Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec

La motion est adoptée.

Conformément à l'article 235 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 93, Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, le 11 juin 2008 à la salle Louis-Joseph-Papineau, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Renouveau municipal de Québec
- Action civique de Québec
- M. Régis Labeaume, maire de Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et le deuxième groupe d'opposition;

**4 juin 2008**

---

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et le deuxième groupe d'opposition;

QUE la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

### **Dépôts de documents**

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal, Partie II – Principaux facteurs responsables des pertes de l'Université du Québec à Montréal, en application de l'article 45 de la *Loi sur le vérificateur général*.

(Dépôt n° 1031-20080604)

### **Dépôts de rapports de commissions**

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 27, 28, 29 mai et 3 juin 2008, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires.

(Dépôt n° 1032-20080604)

**4 juin 2008**

---

Du consentement pour déroger à l'article 174 du Règlement, M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 29 mai 2008, s'est réunie en séance de travail afin de procéder au mandat statutaire prévu à l'article 92.7 de la *Loi sur les compétences municipales*.

(Dépôt n° 1033-20080604)

### **Dépôts de pétitions**

M. Bergman (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 58 citoyens et citoyennes de Montréal, concernant l'accès aux services de réadaptation des personnes présentant une déficience intellectuelle et aux services de soutien à leur famille, à Montréal.

(Dépôt n° 1034-20080604)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 246 citoyens et citoyennes de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve, concernant le transport en commun dans cette circonscription.

(Dépôt n° 1035-20080604)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bérubé (Matane) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 478 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'autonomie économique des femmes.

(Dépôt n° 1036-20080604)

**4 juin 2008**

---

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Simard (Richelieu) dépose :

Copie d'un memorandum, en date du 7 avril 2006, adressé à Me Jean-Philippe Marois, du cabinet du ministre de l'Éducation, par M. Michel Languedoc, de la firme AEdifica + TPL Architecture, concernant le projet de l'îlot Voyageur.  
(Dépôt n° 1037-20080604)

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Méthé (Saint-Jean), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des enfants, victimes innocentes de l'agression, qui se tient le 4 juin de chaque année à l'initiative de l'ONU, et qu'elle rappelle que les enfants en situation de détresse sont toujours trop nombreux, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Dorion (Nicolet-Yamaska) et Mme Lapointe (Crémazie) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le vent de générosité et de solidarité des employés et des personnes retraitées de l'État québécois en ce 40<sup>e</sup> anniversaire des campagnes de sollicitation dans les secteurs public et parapublic.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**4 juin 2008**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Schneeberger (Drummond), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et Mme Richard (Duplessis) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de la sécurité nautique, qui a été lancé hier par le Conseil québécois du nautisme sous le thème « Mon gilet de sauvetage en bateau est aussi important que ma ceinture en auto ! »;

QU'elle encourage les plaisanciers à faire preuve de prudence et à bien connaître les modes de sécurité et les règlements associés à la pratique d'un sport nautique.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Auger (Champlain) et Mme Lapointe (Groulx) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la première position du Québec lors des 14<sup>e</sup> Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique tenues à Calgary les 26 et 27 mai dernier, et qu'elle souligne les performances de tous les élèves québécois qui ont participé à cette compétition d'envergure.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Grandmont (Masson) et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) proposent conjointement :

**4 juin 2008**

---

QUE l'Assemblée nationale souligne la 12<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tient du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2008.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 23, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques, le 10 juin 2008 à compter de 15 h 00 à la salle Louis-Joseph-Papineau, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Julie Snyder, Dr Miron
- Association des couples infertiles du Québec
- Association canadienne de sensibilisation à l'infertilité

QU'une période de 15 minutes, partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et le deuxième groupe d'opposition, soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition;

**4 juin 2008**

---

QU'une période de 15 minutes, partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et le deuxième groupe d'opposition, soit prévue pour les remarques finales;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 146, cette motion vient remplacer celle adoptée à la séance du 3 juin 2008.

La motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi portant sur la modernisation de la gouvernance de La Financière agricole du Québec;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 68, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives.

---

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin de rencontrer les représentants de Génome Québec.

4 juin 2008

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne.

Un débat s'ensuit.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

#### *Adoption*

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 80 est adopté.

#### *Adoption du principe*

Mme Jérôme-Forget, ministre des Services gouvernementaux, propose que le principe du projet de loi n° 65, Loi d'application de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 12 h 55, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

**4 juin 2008**

---

La séance reprend à 15 h 01.

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre des Services gouvernementaux, proposant que le principe du projet de loi n° 65, Loi d'application de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 65 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 65 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 91, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 91 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 91 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

*Adoption*

M. Dupuis, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 75, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 75 est adopté.

**4 juin 2008**

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 28 mai 2008, sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

---

À 18 h 04, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

La séance reprend à 20 h 05.

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 23 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 23 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

**4 juin 2008**

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée reprend le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des affaires sociales qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 17 décembre 2007, adressée à Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, par M. Robert Auclair, président de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française, concernant le projet de modification de la Charte des droits et libertés de la personne.

(Dépôt n° 1038-20080604)

Le débat terminé, le rapport est adopté.

---

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 5 juin 2008, à 10 heures.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 21 h 45, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 5 juin 2008, à 10 heures.

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**